

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **18 juin 2024** à l'école Esdras-Minville située au 18, rue St-François-Xavier Est à Grande-Vallée et via la plateforme Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Patricia Banville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice, membre non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Galipeau (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jean-François Landry (administrateur)	<input type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Pariseau (présidente)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉS :

Aucun

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2406-066

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, Madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout d'un point en 2.3 relativement à un dossier de plainte auprès du protecteur régional de l'élève.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Calendrier des rencontres 2024-2025 du conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur les « Règles de fonctionnement du conseil d'administration » lors de la séance du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier les séances publiques du conseil d'administration ainsi que les rencontres de travail pour la prochaine année scolaire (2024-2025);

CA-2406-067

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, madame Carline Minville, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier des séances publiques du conseil d'administration (séances ordinaires) ainsi que les rencontres de travail pour l'année 2024-2025.

Que dès son adoption par le conseil d'administration, le calendrier des séances régulières pour l'année 2024-2025 soit diffusé sur le site WEB du Centre de services scolaire.

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Mardi 3 septembre 2024	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 22 octobre 2024	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 17 décembre 2024	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 18 février 2025	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 18 mars 2025	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 29 avril 2025	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30
Mardi 17 juin 2025	– rencontre de travail 17 h 30 – séance publique 18 h 30

1.6 Hommage à un administrateur

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau, informe l'assemblée que monsieur Yves Galipeau ne sollicitait pas un nouveau mandat et que celui-ci se termine le 30 juin 2024. La présidente a tenu à souligner l'exceptionnelle contribution de monsieur Galipeau auprès du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Ayant cumulé plusieurs fonctions à titre d'administrateur, il a entre autres présidé le comité de gouvernance et d'éthique dont il a assuré la gestion de plusieurs dossiers. La présidente du conseil d'administration a remis à monsieur Yves Galipeau une plaque commémorative pour souligner son apport au développement de l'éducation dans la région.

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2024

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2406-068

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

- La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, dresse un état de situation concernant le programme engins de chantier. Des rencontres à ce propos ont récemment fait l'objet de discussions avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, madame Maïté Blanchette, ainsi qu'avec la ministre de l'Emploi et responsable de la région de la Côte-Nord, madame Kateri Champagne Jourdain. Les élues ont été sensibilisées à l'importance de ce programme de formation professionnelle pour le Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Madame Josée Synnott informe les membres de l'assemblée qu'elle a reçu une correspondance du ministre de l'Éducation, Monsieur Bernard Drainville, qui félicite l'initiative du Centre de services scolaire pour l'initiative du concours portant sur la démocratie scolaire qui s'est déroulé en janvier dernier.

1.6 Compte-rendu du comité de vérification

Monsieur J. Antonio Blouin, président du comité de vérification, informe l'assemblée que le comité a tenu une rencontre le 23 mai dernier et les points de discussions ont porté sur la révision budgétaire. Cette question fait également l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de la présente assemblée.

1.7 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Le président du comité, monsieur Frédéric Côté, a mentionné que les membres ont discuté lors de leur dernière rencontre sur les mesures à mettre en place relativement aux postes vacants de l'organisation. Une mise à jour du mandat du comité RH figure également dans la liste des travaux du comité.

1.8 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Yves Galipeau dresse un résumé de la rencontre du 11 juin dernier où il a été fortement question de la formation obligatoire des administrateurs des centres de services scolaire. Il a d'ailleurs encouragé les membres à suivre cette formation conçue par l'École nationale d'administration publique. La question des postes vacants au conseil d'administration a été discutée lors de la rencontre.

1.9 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Reddition de compte de la direction générale

La direction générale par intérim, madame Josée Synnott, présente sa reddition de compte annuelle. Une projection des principaux éléments est présentée aux membres du conseil.

2.2 Acte d'établissement de l'école Notre-Dame et du P'tit-Bonheur

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a publiquement annoncé son intention de consulter relativement aux modifications des actes d'établissements de l'école du P'tit-Bonheur et de l'école Notre-Dame et qu'une telle consultation publique a été tenue les 21 et 22 mai derniers, le tout conformément à l'avis public publié le 28 mars 2024;

ATTENDU la présence de trois (3) citoyens lors de l'audience du 21 mai à Cloridorme et qu'aucune présence n'a été signalée à la consultation du 22 mai à Grande-Vallée;

ATTENDU QU'aucune objection ou opposition n'a été enregistrée lors de ces audiences publiques;

ATTENDU QUE le CSSCC a décidé de mettre en branle la procédure applicable pour la modification d'un acte d'établissement et, ce faisant, a suivi adéquatement la procédure applicable notamment en respect de la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école;

ATTENDU QUE le CSSCC a publiquement annoncé son intention de consulter relativement à la modification de l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame et de faire en sorte que les élèves faisant actuellement partie du bassin de cette école fassent dorénavant partie du bassin de l'école du P'tit-Bonheur;

ATTENDU la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adoptée en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

CA-2406-069

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE PAR**, madame Pascale Déry, il est résolu que le conseil d'administration modifie l'acte d'établissement de l'école du P'tit-Bonheur et de l'école Notre-Dame et autorise le redécoupage des aires de desserte à être effectué afin que les élèves résidant sur le territoire actuellement lié à l'école Notre-Dame fassent dorénavant partie de l'aire de desserte de l'école du P'tit-Bonheur, le tout conformément aux Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2024-2025.

2.3 DOSSIER DE PLAINTÉ AU PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE

Étant donné que ce point traite d'information confidentielle, l'assemblée siégera à huis clos. Sous proposition de monsieur J. Antonio Blouin, appuyée par, madame Patricia Banville, l'assemblée siège à huis clos, il est 15 h 00.

Sur une proposition de monsieur Yves Galipeau, appuyée par, monsieur Frédéric Côté, le retour en séance tenante est effectué, il est 16 h 15.

À l'unanimité les membres s'entendent pour reporter la décision au présent dossier lors d'une séance extraordinaire en date du 26 juin 2024, à 12 h 30. Les membres recevront une convocation à cet effet.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Cadre d'organisation scolaire 2024-2025

Madame Isabelle Gagné, directrice par intérim des Services éducatifs jeunes, présente aux membres de l'assemblée le cadre d'organisation scolaire pour l'année 2024-2025.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur Luc Chrétien, directeur des services éducatifs aux adultes, à la formation professionnelle et aux services aux entreprises, dépose les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour l'année 2024-2025.

4.1 *Calendriers scolaires des centres d'éducation des adultes (FGA) et des centres de formation professionnelle*

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le régime pédagogique de la formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CA-2406-070

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE PAR**, monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité, d'adopter les calendriers scolaires 2024-2025 des centres de formation, conformément aux documents suivants :

Programmes	Centre	# Document	Date	Version
Formation générale des adultes (FGA) et formation professionnelle	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2324-003	2024-01-29	3
Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2324-004	2024-05-27	2
Comptabilité	Haute-Gaspésie	SEAFP-2224-005	2024-04-09	1
Secrétariat	Haute-Gaspésie	SEAFP-2324-006	2024-04-09	1
Plomberie et chauffage	Haute-Gaspésie	SEAFP-2324-007	2024-04-09	1
Formation générale des adultes (FGA)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2324-008	2024-04-09	1
Montage de lignes électriques et de télécommunications	Haute-Gaspésie	SEAFP-2324-009	2024-05-14	1

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 *Adoption des règles de répartition*

VU l'article 193.3 stipulant que le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du Centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

VU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit répartir équitablement, entre ses écoles, ses centres et ses services, les ressources dont il dispose;

CONSIDÉRANT qu'une consultation des membres du comité de répartition des ressources (CRR) a eu lieu le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au document « Objectifs, principes et critères de la répartition des ressources applicables et cadre budgétaire interne » ont été acceptées par les membres du CRR;

CONSIDÉRANT la présentation de ces changements aux membres du conseil d'administration;

CA-2406-071

IL EST PROPOSÉ par, madame Josée Roussy, **ET APPUYÉ** par, monsieur J. Antonio Blouin, d'adopter les Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services pour l'année 2024-2025, document portant le titre « Objectifs, principes et critères de la répartition des ressources applicables et cadre budgétaire interne » et ayant le numéro SRF2324-006, daté du 18 juin 2024.

5.2 Présentation de la mise à jour budgétaire

Monsieur Martin Roy, directeur du service des ressources financières procède à la mise à jour budgétaire.

5.3 Marge de crédit Desjardins

ATTENDU QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après appelée « Desjardins ») octroie certaines facilités de crédit au Client aux termes de la lettre d'offre datée du 16 mai 2024 (ci-après appelée « Offre de financement »).

ATTENDU l'appel au vote par courriel auprès des administrateurs et administratrices effectué le 29 mai 2024 ainsi qu'un rappel en date du 3 juin, le tout conforme aux règles de fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU le vote majoritaire exprimé des administrateurs et administratrices en faveur du projet de résolution;

ATTENDU QU'en vertu d'une consultation électronique, chaque membre est invité à se positionner au regard du sujet présenté et que, suite au vote, la directrice générale comptabilise les votes « pour » et « contre » :

POUR : 8 CONTRE : 0

ATTENDU QUE le nombre de membres votants forme quorum;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du conseil d'administration qui suit cette consultation, une résolution officielle est adoptée par le CA pour entériner la décision prise par voie téléphonique ou par courriel et pour consigner au procès-verbal;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Des activités de nature transactionnelle soient effectuées avec Desjardins;
2. Les signataires autorisés à exercer les pouvoirs conférés au paragraphe 3 des présentes, sont les personnes occupant les postes décrits ci-dessous (ci-après, les « Personnes autorisées ») :
 - a) un seul signataire parmi les personnes occupant les postes suivants :
 - b) deux signataires agissant conjointement parmi les personnes occupant les postes suivants :
 - Josée Synnott, directrice générale par intérim
 - Martin Roy, directeur des ressources financières

3. Les Personnes autorisées sont désignées pour exercer, pour et au nom du Client, les pouvoirs suivants, le tout conformément au paragraphe 2 des présentes :

Négociier, signer et exécuter tout contrat, document, convention ou Offre de financement avec Desjardins, relatif à l'obtention d'emprunts, aux transactions de produits dérivés et à l'administration des financements, incluant notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- a) effectuer les demandes de déboursement (unique ou progressif);
 - b) effectuer les remboursements des crédits de façon anticipée ou non;
 - c) demander la fixation de taux selon la durée et les termes prévus à l'Offre de financement et autoriser la prolongation du terme, le cas échéant;
 - d) acheminer la documentation financière et compléter les certificats d'officier concernant le calcul du montant disponible ou le respect des ratios financiers;
 - e) recevoir de Desjardins les relevés de compte, certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre le Client et Desjardins relatifs aux emprunts et/ou à l'administration des financements;
 - f) effectuer toute transaction relativement à la couverture de ses risques sur produits dérivés, si telle couverture est octroyée au Client;
 - g) consentir une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du Client, y compris tout acte ou clause de dation en paiement jugé approprié.
4. Une personne parmi les personnes occupant les postes suivants :
- Josée Synnott, directrice générale par intérim
 - Martin Roy, directeur des ressources financières

Soit autorisée à désigner par écrit des personnes de son choix (ci-après, les « Personnes désignées ») afin de leur conférer tous les pouvoirs mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, sujet aux limitations ou restrictions pouvant figurer dans ladite désignation. Telle désignation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par écrit.

5. Il soit fourni à Desjardins, les documents suivants ainsi que tout autre document à la demande de Desjardins :
- a) une copie certifiée conforme de la présente résolution ou un extrait certifié conforme du procès-verbal adoptant la présente résolution;
 - b) une attestation de fonction certifiée comprenant la liste des noms des Personnes autorisées aux fins ci-dessus;
 - c) toute désignation certifiée ou révocation, accordée aux termes du paragraphe 4 de la présente résolution.
6. Desjardins soit avisé par écrit de tous changements qui pourraient survenir concernant la liste des Personnes autorisées et la liste des Personnes désignées; telles listes lorsque reçues par Desjardins lieront le Client jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à Desjardins et que celui-ci en ait accusé réception;
7. Le secrétaire ou un autre dirigeant du Client, soit par les présentes autorisé, pour le compte du Client, de certifier une copie de la présente résolution et de certifier les noms et les fonctions des Personnes autorisées et des Personnes désignées.

VALIDITÉ

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution du conseil d'administration soit reçue sous une forme acceptable par Desjardins et que ce dernier en ait accusé réception.

CA-2406-072

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration adopte la résolution du conseil d'administration – Marge de crédit Desjardins.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 *Plans des effectifs du personnel de soutien et professionnel 2024-2025*

Monsieur Stéphane Dupuis, directeur des ressources humaines, dresse l'état de la question relativement aux plans des effectifs du personnel de soutien et professionnel pour l'année 2024-2025.

CONSIDÉRANT l'article 87 du *Règlement de délégation de fonction et pouvoirs*;

CA-2406-073

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité d'adopter les plans des effectifs pour le personnel de soutien et professionnel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Steve Miousse, directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, présente le point concernant le prix des aliments pour les cafétérias des écoles Gabriel-Le Courtois et C.-E.-Pouliot qui bénéficient des services de fournisseurs indépendants.

7.1 *Prix des aliments aux cafétérias des écoles*

ATTENDU les récentes consultations effectuées auprès des directions d'écoles C.-E.-Pouliot et Gabriel-Le Courtois.

CA-2406-074

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** les prix pour un repas complet servi aux élèves et au personnel soient respectivement majorés à 8,75 \$ pour les élèves et à 11,00 \$ pour le personnel pour l'année 2024-2025;
- **QUE** soit approuvée la liste de prix des aliments à la carte, conformément au document ci-joint SRM2324-002, version 1, en date du 18 juin 2024 et que cette dernière soit respectée pour l'année 2024-2025.

7.2 *Vente des contrats de transport scolaire à nouveau propriétaire*

Monsieur Steve Miousse, directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, informe l'assemblée de la vente d'un contrat concernant le transport scolaire.

- **ATTENDU** l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique;

CA-2406-075

- **ATTENDU** l'article 76 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;
- **ATTENDU** l'article 44 du contrat de transport exclusif 2022-2028;
- **ATTENDU** la demande faite par l'entreprise « E.R. Chicoine inc., à l'effet de permettre la vente de ses contrats de transport à Autobus Synnott;
- **ATTENDU** l'analyse faite par le Service du transport scolaire;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Antonio J. Blouin, **ET APPUYÉE** par, monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité, d'autoriser la vente des contrats de transport de « Transport E.R. Chicoine inc. », à Autobus Synnott.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

- La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau, désire souligner la qualité et le contenu observé à l'intérieur de l'infolettre du Centre de services scolaire. Ce moyen d'information permet d'être à l'affut des activités des écoles et des réalisations de nos élèves. Bien que ce moyen de communication soit diffusé à l'interne, il serait intéressant d'envisager de le diffuser davantage à l'externe sur une quelconque plateforme.

Sur ce point, monsieur Yves Galipeau désire soumettre une motion de félicitations au Service des communications pour l'initiative de l'infolettre et pour la qualité de son contenu. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Enfin, la présidente a également tenu à féliciter les organisateurs de la soirée reconnaissance du 15 juin dernier et à laquelle le Centre de service soulignait les nouveaux retraités et les employés de 25 ans de services. Une soirée couronnée de succès et très appréciée de l'ensemble des personnes présentes. Un gros bravo au comité organisateur, de conclure madame Pariseau.

10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, présente la vidéo du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire. Document qui énonce les différents aspects de ce service.

10.3 Nouvelle du comité de parents

Monsieur Frédéric Côté, du comité de parents, informe les membres de l'assemblée que la rencontre du comité de parents de juin n'a pu être tenue en raison d'un manque de quorum.

Les membres ont d'ailleurs travaillé à la conception d'un nouveau calendrier annuel qui pourrait se voir alléger de quelques rencontres.

Enfin, monsieur Côté mentionne que les membres du comité de parents ont nommé, à titre de récipiendaire pour le prix de l'engagement parental 2023-2024, monsieur Patrice Fortin, pour son engagement parental et pour son implication auprès de la Fondation de l'école Saint-Rosaire.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11.1 Aucune question du public

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 Levée de la rencontre

CA-2406-076

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu de lever la séance. Il est 18 h 00.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général